

## **RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Les états financiers intérimaires non vérifiés ci-joints du Régime fiduciaire d'épargne études Global (le « régime ») ont été dressés par la direction et sont approuvés par le Conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation »). La responsabilité de l'intégrité de l'information contenue dans ces états financiers incombe à la direction.

Il incombe au Conseil d'administration d'examiner et d'approuver ces états financiers et de s'assurer que la direction s'acquitte adéquatement de ses responsabilités à l'égard de l'information financière. Le Régime fiduciaire d'épargne études Global, par l'entremise de la Société de commercialisation de fonds d'épargne-études Global, qui administre le régime, a mis en place des processus adéquats pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière publiée.

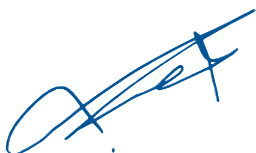
Les activités de la direction concernant la présentation de l'information financière comprennent l'élaboration de divers processus pour assurer la transition sans heurt aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les normes IFRS remplaceront les normes et interprétations connues sous le nom Principes comptables généralement reconnus canadiens (les « PCGR canadiens ») pour l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cependant, d'après un récent exposé-sondage émis par le Conseil des normes comptables, il est possible qu'il soit permis aux fonds de placement (comme le Régime Global) de reporter cette transition d'un an. Si le report de l'adoption des normes IFRS est approuvé, la direction prévoit commencer à appliquer les normes IFRS à la préparation de ses états financiers pour son exercice qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

La société est consciente de ces nouvelles exigences et se penche constamment sur l'élaboration des plans de transition requis.

La direction estime que la transition aux normes IFRS affectera surtout la divulgation de l'information financière du régime dans les Notes afférentes aux états financiers. De plus, la présentation des états financiers subira des changements significatifs. Selon la direction, le plus radical des changements sera l'exigence d'inclure avec les états financiers un état des flux de trésorerie.

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et contiennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales conventions comptables que la direction juge appropriées pour le régime sont décrites à la Note 2 afférente aux états financiers

**Au nom du Conseil d'administration,**



**Sam Bouji**  
*Chef de la direction*



**Frank Gataveckas**  
*Administrateur*

# Régime fiduciaire d'épargne-études Global

## États de l'actif net

au juin 30 2010 et Décembre 31 2009

<b>Actif</b>	<b>2010</b> (non vérifiés) \$	<b>2009</b> Vérifiés \$
Encaisse et placements à court terme	<b>13 276 300</b>	14 150 005
Placements - à la juste valeur (coût : 309 557 375 \$; Décembre 31 2009: 284 877 098 \$) (notes 2 et 3)	<b>313 573 784</b>	285 852 540
Intérêts courus	<b>2 664 246</b>	2 035 573
	<b><u>329 514 330</u></b>	<u>302 038 118</u>

### Passif

Encaisse et placements à court terme (notes 3)	<b>1 400 135</b>	609 406
Payable - Achat de placement	-	9 093 629
Comptes d'épargne des souscripteurs (notes 2 et 4)	<b>211 096 336</b>	191 169 728
	<b><u>212 496 471</u></b>	<u>200 872 763</u>

<b>Actif net</b>	<b><u>117 017 859</u></b>	<u>101 165 355</u>
------------------	---------------------------	--------------------

### Composé de

Dépôts accumulés des subventions gouvernementales	<b>76 423 354</b>	67 977 109
Revenu de placement cumulé et non distribué et non distribués et gains réalisés sur les placements	<b>36 578 096</b>	32 212 803
Manque à gagner des placements	<b>4 016 409</b>	975 443
	<b><u>117 017 859</u></b>	<u>101 165 355</u>

Approuvé par le Conseil de la  
Fondation fiduciaire d'épargne-études Global



**Sam Bouji**  
*Administrateur*



**Frank Gataveckas**  
*Administrateur*

## Régime fiduciaire d'épargne-études Global

### États de l'évolution de l'actif net (non vérifiés)

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2010  
et Décembre 31 2009

	2010	2009
	\$	\$
<b>Augmentation de l'actif net liée aux activités de l'exercice</b>	<b>8 061 674</b>	3 564 266
<b>Subventions gouvernementales reçues</b>		
Dépôts dans le cadre du programme de SCÉE	6 054 326	5 449 541
Bon d'études canadien (BEC)	1 050 300	912 339
Subvention d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (ACES)	1 575 248	1 341 247
Incitatif québécois à l'épargne-études	284 735	596 871
<b>Paiements à des personnes désignées</b>		
Paiements d'aide à l'éducation	(525 586)	(475 558)
Subventions gouvernementales	(518 367)	(461 305)
Produits financiers tirés des subventions gouvernementales	<u>(129 826)</u>	<u>(110 578)</u>
<b>Augmentation de l'actif net pour le semestre</b>	<b><u>15 852 504</u></b>	<u>10 816 823</u>
<b>Actif net au début de l'exercice</b>	<b><u>101 165 355</u></b>	<u>80 730 770</u>
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	<b><u>117 017 859</u></b>	<u>91 547 593</u>

## Régime fiduciaire d'épargne-études Global

### États des résultats (non vérifiés)

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2010  
et Décembre 31 2009

	2010	2009
	\$	\$
<b>Produits financiers</b>		
Intérêts	6 361 208	5 855 438
<b>Charges</b>		
Frais d'administration (note 3)	1 568 097	1 256 046
Frais de vérification	36 780	30 000
Comité de révision des placements	4 500	-
Autres charges	<u>177 828</u>	<u>94 886</u>
	<b><u>1 787 205</u></b>	<u>1 380 932</u>
<b>Produits financiers nets</b>	<b><u>4 574 003</u></b>	<u>4 474 506</u>
<b>Gains réalisés et latents sur placements</b>		
Gains réalisés à la vente de placements	446 704	(521 300)
Variation de la plus-value latente des placements (note 2)	<u>3 040 967</u>	<u>(388 940)</u>
<b>Gains nets réalisés et latents sur placements</b>	<b><u>3 487 671</u></b>	<u>(910 240)</u>
<b>Augmentation de l'actif net liée aux activités de l'exercice pour le semestre</b>	<b><u>8 061 674</u></b>	<u>3 564 266</u>

# NOTES AFFÉRANTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 30 juin 2010 (non vérifiés)

## 1. Organisation et généralités

Le Régime fiduciaire d'épargne-études Global (le « régime ») fut établi le 14 octobre 1998. Il est géré par la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation »), organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions en vertu des lois du Canada. Le régime fournit de l'aide financière à l'éducation postsecondaire aux personnes désignées dans les contrats d'aide financière à l'éducation (les « contrats d'A.F.É. »). La Société de commercialisation de fonds d'épargne-études Global (la « SCFÉÉG »), société de régime fédéral constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est le placeur inscrit du régime.

La Fondation a fait approuver un spécimen du contrat d'A.F.É. par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de sorte que les contrats d'A.F.É. puissent être soumis à l'ARC à des fins d'inscription à titre de régime enregistré d'épargne-études (le « REÉÉ »). Le régime est un régime d'épargne-études et non un REÉÉ. Un contrat d'A.F.É. ne constitue pas un REÉÉ tant que les conditions de la Loi de l'impôt sur le revenu (« LIR ») (Canada) ne sont pas satisfaites.

Les souscripteurs au régime concluent des contrats d'A.F.É. avec la Fondation. Aux termes d'un contrat d'A.F.É., le souscripteur achète des parts du régime. Il autorise la Fondation à déduire les frais liés à la prestation des services requis pour le régime, tel que décrit dans le prospectus. À l'échéance, les paiements sont versés aux personnes désignées, conformément aux modalités des contrats d'A.F.É.

## 2. Sommaire des principales conventions comptables

### Règles comptables

Ces états financiers, préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR canadiens »), tel que définis dans le manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (le « manuel de l'ICCA »), comprennent des estimations et des hypothèses faites par la direction touchant les montants présentés. Parmi les estimations significatives, mentionnons l'évaluation des billets à capital protégé (les « BCP ») et des obligations illiquides. Les

résultats réels pourraient différer considérablement de ces estimations. Ce qui suit résume les principales conventions comptables du régime :

### Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales sont constatées dans l'État de l'évolution de l'actif net en tant qu'augmentation directe de l'actif net du Régime. Les subventions gouvernementales auxquelles le Régime a soumis une demande au nom du souscripteur sont consignées après avoir reçu le paiement des organismes gouvernementaux et non à la date de la demande, puisque le montant à recevoir dépend du statut fiscal de chaque souscripteur individuel. Toute estimation de tels montants risque de ne pas être juste.

### Compte d'épargne des souscripteurs

Le solde du compte d'épargne des souscripteurs correspond uniquement aux montants reçus des souscripteurs, moins les déductions, et ne comprend pas les montants à recevoir sur des contrats en cours. Le compte d'épargne aux souscripteurs répond à la définition d'un passif et il a été constaté comme tel aux états de l'actif net.

### Déductions des dépôts des souscripteurs

La Fondation déduit des dépôts effectués par les souscripteurs, les frais pour services spéciaux, les frais de dépôt, les frais d'adhésion et le cas échéant, les primes d'assurance avant de déposer le solde des dépôts dans le compte d'épargne des souscripteurs.

### Frais d'adhésion

Les frais d'adhésion sont requis comme partie de la cotisation initiale pour chaque contrat de régime d'épargne-études. La structure des frais des programmes pour les groupes promoteurs est basée sur des frais de gestion.

Les frais d'adhésion perçus au cours de la période de référence sont versés à la SCFÉÉG au nom de la Fondation. La Fondation retient 3 % des frais d'adhésion nets et 25 % des frais d'administration nets, ce qui représente les cotisations de la SCFÉÉG au Fonds complémentaire de la Fondation. Le remboursement des frais d'adhésion incombe uniquement à la Fondation; ni le régime ni la SCFÉÉG n'est obligé de rembourser les frais d'adhésion.

## Placements

Les placements dans des obligations sont inscrits à leur juste valeur, selon le cours acheteur à la fin de la période de référence. Les BCP sont des instruments d'endettement hybrides émis par les gouvernements, les banques à charte canadiennes et les sociétés de fiducie et de prêt autorisées; ils ont des composantes enchâssées qui changent le profil risque-rendement du titre. Cette catégorie comprend des billets structurés, qui sont des instruments d'endettement dont le taux de rendement se base sur les indices d'évaluation ou qui sont adossés à des créances, au lieu des paiements d'intérêts typiques. Les BCP et les obligations de la Banque Pacifique et de l'ouest du Canada sont cotés à juste valeur à l'aide de modèles d'évaluation dont les données d'entrée non observables significatives utilisées sont les rendements des instruments.

Les opérations des placements sont comptabilisées à la date de l'opération individuelle. Le revenu d'intérêt est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains (pertes) réalisés ou latents sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

### Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués de placements dans des fonds du marché monétaire et dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada dont l'échéance est moins de quatre-vingt-dix jours suivant la date des états de l'actif net. La valeur comptable de ces instruments de placement se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

### Impôt sur le revenu

Le régime est exempt de l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions du paragraphe 146.1 de la LIR. À l'heure actuelle, le revenu généré par le compte d'épargne des souscripteurs est exempt de l'impôt sur le revenu en vertu de la LIR. Les paiements de revenu accumulé et tout revenu de placement cumulé qui sont versés aux personnes déléguées admissibles font partie du revenu imposables aux fins de la LIR.

Les montants déposées par les souscripteurs ne peuvent être déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu et ils ne sont pas assujettis à des impôts lorsqu'ils sont retournés aux souscripteurs ni à leurs personnes déléguées.

Les revenus versés aux souscripteurs sont considérés des paiements du revenu accumulés (« PRA ») donc ils sont assujettis à des impôts.

### Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

Le régime sera obligé d'adopter les IFRS pour son exercice se terminant le 31 décembre 2011. Le Conseil des normes comptables a récemment émis un exposé-sondage qui propose le report d'un an pour l'adoption des normes IFRS, ce qui permettrait au régime de commencer à dresser ses rapports financiers selon les normes IFRS pour son exercice se terminant le 31 décembre 2012. L'on s'attend à recevoir la décision finale sur le report proposé vers la fin de 2010.

### 3. Placements (Au 30 juin 2010)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Placements des cotisations des souscripteurs - (70,9 %)</b>			
<b>Titres des organismes gouvernementaux - 18,2 %</b>			
Gouvernement du Canada 1,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2011	8 070 000	8 038 931	8 063 736
Gouvernement du Canada 2,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2012	1 130 000	1 125 254	1 148 418
Gouvernement du Canada 2,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2014	540 000	524 340	535 137
Fiducie du Canada pour l'habitation, 4,6 %, échéant le 15 septembre 2011	46 025 000	47 827 521	47 877 757
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,70 %, échéant le 15 décembre 2013	960 000	963 274	973 462
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,75 %, échéant le 15 septembre 2014	960 000	953 696	975 246
Total - titres des gouvernements provinciaux		59 433 016	59 573 756
<b>Titres des gouvernements provinciaux - 22,9 %</b>			
Province d'Alberta 2,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2014	550 000	543 675	555 173
Province de la C.-B. 4,1 %, échéant le 18 décembre 2019	250 000	251 965	255 758
Province de la C.-B. 5,7 %, échéant le 18 juin 2029	5 495 000	6 007 364	6 374 062
BC Municipal Fin Auth 4,6%, échéant le 23 avril 2018	3 230 000	3 217 467	3 413 716
Ville de Toronto 4,95 %, échéant le 27 juin 2018	2 935 000	2 926 078	3 130 128
Province de Manitoba 4,15 %, échéant le 3 juin 2020	250 000	251 625	255 725
Province de Nouvelle-Écosse 4.15%, échéant le 25 novembre 2019	250 000	252 250	255 215
Province de l'Ontario 5,375 %, échéant le 2 décembre 2012	2 300 000	2 373 404	2 483 321
Province de l'Ontario (pmnt int générique), échéant le 2 décembre 2013	640 000	565 984	585 004
Province de l'Ontario 3,25 %, échéant le 8 septembre 2014	850 000	863 817	877 343
Province de l'Ontario 4,2 %, échéant le 8 mars 2018	2 240 000	2 277 440	2 325 807
Province de l'Ontario 6,5 %, échéant le 8 mars 2029	26 300 000	31 796 897	32 860 588
Province de Québec (pmnt int générique), échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2012	800 000	754 408	772 696
Province de Québec (pmnt int générique), échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2014	800 000	687 712	717 552
Province de Québec 4,5 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2018	12 125 000	12 368 115	12 720 881
Hydro-Québec 11 %, échéant le 15 août 2020	4 615 000	7 182 885	7 245 823
Total - titres des gouvernements provinciaux		72 321 086	74 828 792
<b>Titres des institutions financières - 21,9 %</b>			
American Express Canada 4.85%, échéant le 3 octobre 2014	800 000	806 400	847 352
Bank of America Corp 4,36 %, échéant le 21 septembre 2015	340 000	330 133	336 447
Banque de Montréal 5,04 %, échéant le 4 septembre 2012	4 500 000	4 830 704	4 769 095
Banque de Montréal 5,04 %, échéant le 2 mai 2018	3 000 000	3 303 090	3 399 862
Banque de Nouvelle-Écosse 3,03 %, échéant le 4 juin 2012	1 600 000	1 632 720	1 634 930
Banque de Nouvelle-Écosse 4,94 %, échéant le 15 avril 2014-2019	2 700 000	2 857 275	2 845 547
Banque Canadienne Impériale de Commerce 5 %, échéant le 10 septembre 2012	4 500 000	4 598 190	4 765 184
Banque Canadienne Impériale de Commerce 3,05 %, échéant le 3 juin 2013	1 600 000	1 612 720	1 624 954

### 3. Placements (suite)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Fiducie de capital CIBC 9,976 %, catégorie 1, échéant le 30 juin 2019-2108	2 000 000	2 670 060	2 675 606
Desjardins Capital 5,19 %, échéant le 5 mai 2020	500 000	509 875	526 422
Financement GE Capital Canada 4,55 %, échéant le 17 janvier 2017	615 000	628 069	633 736
Great West Lifeco 6,67 %, échéant le 21 mars 2033	3 000 000	3 297 000	3 440 442
La Financière Manuvie 4,896 %, échéant le 2 juin 2014	3 000 000	3 146 820	3 161 608
Banque Nationale 4,926 %, échéant le 22 décembre 2014-2019	3 000 000	3 165 360	3 160 353
Banque Pacifique et de l'Ouest du Canada 11 %, échéant le 27 février 2019	10 000 000	10 000 000	10 399 466
Banque Pacifique et de l'Ouest du Canada 11 %, échéant le 30 avril 2019	10 000 000	10 000 000	10 417 001
Banque Pacifique et de l'Ouest du Canada 11 %, échéant le 30 juin 2019	1 500 000	1 564 675	1 563 275
Banque Royale du Canada 5 %, échéant le 6 juin 2013-2018	1 500 000	1 595 625	1 584 630
Banque Royale du Canada 3,18 % échéant le 16 mars 2015	3 250 000	3 248 798	3 261 430
Banque Royale du Canada 3,66 %, échéant le 25 janvier 2017	500 000	495 750	508 646
Fiducie de catégorie 1 de la Banque Scotia 7,802 %, échéant le 30 juin 2019	1 800 000	1 972 224	2 168 459
La Financière Sun Life 4,95 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2016-2036	3 000 000	3 065 700	3 109 633
Banque Toronto-Dominion 4,779 %, échéant le 14 décembre 2016-2105	4 500 000	4 119 969	4 630 500
Total - titres des institutions financières		69 451 157	71 464 578
<b>Billets à capital protégé - 7,9 %</b>			
Banque de Nouvelle-Écosse, billets de dépôt Global Alpha de série 1 échéant le 29 août 2014	10 000 000	10 000 000	8 622 000
BNP Paribas Millenium Comm. rend. exc. USD, échéant le 10 novembre 2014	3 550 000	3 550 000	3 320 670
Banque Royale du Canada, Billet à rendement amélioré, échéant le 27 novembre 2014	7 100 000	7 100 000	6 936 700
Banque Toronto-Dominion Billets actions canadiennes à coupon variable, échéant le 3 décembre 2012	7 100 000	7 100 000	6 919 660
Total - billets à capital protégé		27 750 000	25 799 030
Total - placements des cotisations des souscripteurs		228 955 259	231 666 156

### 3. Placements (suite)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Placements des subventions gouvernementales - (25,0 %)</b>			
<b>Titres des organismes gouvernementaux - 7,6 %</b>			
Gouvernement du Canada 1,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2011	3 875 000	3 860 081	3 871 992
Gouvernement du Canada 2,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2012	460 000	458 068	467 498
Gouvernement du Canada 2,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2014	190 000	184 490	188 289
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,75 %, échéant le 15 septembre 2014	18 905 000	19 642 627	19 666 029
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,70 %, échéant le 15 décembre 2013	390 000	391 330	395 469
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,75 %, échéant le 15 septembre 2014	390 000	387 569	396 194
Total - titres des organismes gouvernementaux		24 924 165	24 985 471
<b>Titres des gouvernements provinciaux - 9,4 %</b>			
Province d'Alberta 2,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2014	225 000	222 413	227 116
Province de la C.-B. 4,1 %, échéant le 18 décembre 2019	100 000	100 786	102 303
BC Province 5,7 %, échéant le June 18, 2029	2 130 000	2 331 200	2 470 746
BC Municipal Fin Auth 4,6%, échéant le 23 avril 2018	1 290 000	1 284 995	1 363 373
Ville de Toronto 4,95 %, échéant le 27 juin 2018	1 195 000	1 191 367	1 274 447
Province de Manitoba 4,15 %, échéant le 3 juin 2020	100 000	100 650	102 290
Province de Nouvelle-Écosse 4.15%, échéant le 25 novembre 2019	100 000	100 900	102 086
Province de l'Ontario (pmnt int générique), échéant le 2 décembre 2013	260 000	229 931	237 658
Province de l'Ontario 3,25 %, échéant le 8 septembre 2014	350 000	355 689	361 259
Province de l'Ontario 4,2 %, échéant le 8 mars 2018	915 000	930 431	950 051
Province de l'Ontario 6,5 %, échéant le 8 mars 2029	10 945 000	13 213 819	13 675 252
Province de Québec (pmnt int générique), échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2012	325 000	306 478	313 908
Province de Québec 6,0 %, échéant le 1 <sup>er</sup> octobre 2012	1 510 000	1 631 802	1 645 427
Province de Québec (pmnt int générique), échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2014	325 000	279 383	291 506
Province de Québec 4,5 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2018	4 370 000	4 455 054	4 584 763
Hydro-Québec 11 %, échéant le 15 août 2020	1 910 000	2 972 496	2 998 813
Total - titres des gouvernements provinciaux		29 707 394	30 700 998
<b>Titres des institutions financières - 5,9 %</b>			
American Express Canada 4,85 %, échéant le 3 octobre 2014	325 000	327 600	344 237
Bank of America Corp 4,36 %, échéant le 21 septembre 2015	150 000	145 647	148 432
Banque de Montréal 5,04 %, échéant le 4 septembre 2012	1 600 000	1 717 584	1 695 678
Banque de Montréal 6,02 %, échéant le 2 mai 2018	1 500 000	1 651 545	1 699 931
Banque de Nouvelle-Écosse 3,03 %, échéant le 4 juin 2012	650 000	663 293	664 190
Banque de Nouvelle-Écosse 4,94 %, échéant le 15 avril 2014-2019	1 000 000	1 058 250	1 053 906
Banque Canadienne Impériale de Commerce 5 %, échéant le 10 septembre 2012	1 100 000	1 121 454	1 164 823
Banque Canadienne Impériale de Commerce 3,05 %, échéant le 3 juin 2013	650 000	655 168	660 138

### 3. Placements (suite)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Fiducie de capital CIBC 9,976 %, catégorie 1, échéant le 30 juin 2019-2108	900 000	1 201 527	1 204 023
Desjardins Capital 5,19 %, échéant le 5 mai 2020	200 000	203 950	210 569
Financement GE Capital Canada 4,55 %, échéant le 17 janvier 2017	250 000	255 313	257 616
Financement GE Capital Canada 5,685 %, échéant le 10 septembre 2019	650 000	682 507	687 561
Great West Lifeco 6,67 %, échéant le 21 mars 2033	1 000 000	1 099 000	1 146 814
La Financière Manuvie 4,896 %, échéant le 2 juin 2014	1 000 000	1 048 940	1 053 869
Banque Nationale 4,926 %, échéant le 22 décembre 2014-2019	1 000 000	1 055 120	1 053 451
Banque Royale du Canada 5 %, échéant le 6 juin 2013-2018	600 000	638 250	633 852
Banque Royale du Canada 3,18 % échéant le 16 mars 2015	1 500 000	1 499 445	1 505 276
Banque Royale du Canada 3,66 %, échéant le 25 janvier 2017	200 000	198 300	203 459
Fiducie de catégorie 1 de la Banque Scotia 7,802 %, échéant le 30 juin 2019	600 000	657 408	722 820
La Financière Sun Life 4,95 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2016-2036	1 000 000	1 021 900	1 036 544
Banque Toronto-Dominion 4,779 %, échéant le 14 décembre 2016-2105	2 000 000	1 818 356	2 058 000
<b>Total - titres des institutions financières</b>	<b>18 720 557</b>	<b>19 205 189</b>	
<b>Billets à capital protégé - 2,1 %</b>			
BNP Paribas Millenium Comm. rend. exc. USD, échéant le 10 novembre 2014	1 450 000	1 450 000	1 356 330
Banque Royale du Canada, Billet à rendement amélioré, échéant le 27 novembre 2014	2 900 000	2 900 000	2 833 300
Banque Toronto-Dominion Billets actions canadiennes à coupon variable, échéant le 3 décembre 2012	2 900 000	2 900 000	2 826 340
<b>Total - billets à capital protégé</b>		<b>7 250 000</b>	<b>7 015 970</b>
<b>Total des placements des subventions gouvernementales</b>		<b>80 602 116</b>	<b>81 907 628</b>
<b>Total des placements des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales - (95,9 %)</b>		<b>309 557 375</b>	<b>313 573 784</b>
<b>Espèces (1,4 %)</b>		<b>4 475 539</b>	<b>4 475 539</b>
<b>Quasi-espèces (2,7 %)</b>		<b>8 798 990</b>	<b>8 800 761</b>
<b>Total du portefeuille de placements</b>		<b>322 831 904</b>	<b>326 850 084</b>

#### 4. Opérations entre apparentés

- a) La Fondation est le promoteur et l'administrateur du régime. En contrepartie des services d'administration qu'elle fournit, la Fondation a le droit de recevoir des frais d'administration correspondant à 1 % par année de l'actif du régime. Ces frais d'administration de 1 % comprennent les honoraires du fiduciaire et des conseillers en placements. Les frais d'administration et de dépôt sont remis à la SCFÉÉG au nom de la Fondation. La Fondation retient 25 % des frais d'administration nets et 3 % des frais d'adhésion nets versés à la SCFÉÉG, ce qui représente les cotisations de la SCFÉÉG au Fonds complémentaire de la Fondation. Les comptes créditeurs comprennent un montant de 517 073 \$ (au 31 décembre 2009 - 315 372 \$) qui est payable à la Fondation.
- b) La SCFÉÉG reçoit de la part des souscripteurs des frais d'adhésion qui sont déduits des dépôts versés par les souscripteurs. De plus, la Fondation remet à la SCFÉÉG de 20 % à 40 % des primes payées par les souscripteurs qui ont l'option de souscrire une assurance.
- c) Les frais pour services spéciaux correspondent principalement aux montants facturés aux souscripteurs pour des chèques retournés et non honorés.

#### 5. Compte d'épargne des souscripteurs

Les variations du compte d'épargne des souscripteurs pour la période de référence (l'exercice terminé le 31 décembre 2009) s'établissent comme suit :

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Compte d'épargne des souscripteurs- au début de la période	<b>191 169 728</b>	159 497 987
Dépôts des souscripteurs	<b>32 272 467</b>	63 110 390
Frais d'adhésion (Note 3)	<b>(6 696 509)</b>	(14 292 782)
Frais de dépôt (Note 3)	<b>(316 530)</b>	(704 826)
Primes d'assurance (Note 3)	<b>(186 913)</b>	(360 247)
Frais pour services spéciaux (Note 3)	<b>(204 499)</b>	(300 645)
Retraits de capital lors de la résiliation ou du retour des dépôts	<b>(4 941 408)</b>	(15 780 150)
Compte d'épargne des souscripteurs - pour la période	<b>211 096 336</b>	191 169 728

#### 6. Subventions gouvernementales

Subventions canadiennes pour l'épargne-études (« SCÉÉ »)

Le gouvernement fédéral encourage l'épargne en vue de l'éducation postsecondaire au moyen de la subvention SCÉÉ versée en sus des cotisations aux REÉÉ effectuées depuis 1997 pour les enfants de moins de 18 ans. La SCÉÉ de base maximale par enfant correspond à 20 % des cotisations versées à un REÉÉ, au nom d'un enfant désigné, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (avant 2007, elle se limitait à 2 000 \$), par année par enfant. Depuis 2004, une SCÉÉ additionnelle peut s'y ajouter jusqu'à concurrence des premiers 500 \$ des cotisations annuelles à un REÉÉ au taux de 10 % ou de 20 % moyennant l'admissibilité basée sur le revenu familial net.

Le plafond de la SCÉÉ cumulée maximale est de 7 200 \$. À l'échéance d'un contrat d'A.F.É. et sous réserve du respect de certains critères établis par le gouvernement fédéral, les dépôts de SCÉÉ et le revenu cumulé sur les placements s'ajouteront aux paiements d'aide à l'éducation versés aux étudiants admissibles.

Bon d'études canadien (« BÉC »)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, un nouveau programme de Bons d'études canadien (BÉC) a été instauré pour fournir une source d'épargnes pour les études d'enfants de familles à faible revenu.

Tout enfant né le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ou après cette date est admissible au programme de BÉC pour chaque année à l'égard de laquelle sa famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE), jusqu'à l'année de son 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance inclusivement.

Un BÉC initial de 500 \$ sera versé pour la première année d'admissibilité au supplément de la PNE, laquelle pourrait être n'importe quelle année à partir de l'année de naissance jusqu'à l'année du 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'enfant inclusivement.

Les BÉC ultérieurs seront de 100 \$ et seront versés au nom d'un enfant pour chaque année à l'égard de laquelle sa famille a droit au supplément de la PNE, jusqu'à l'année du 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'enfant inclusivement.

Les versements maximums du BÉC s'élèvent à 2 000 \$ par enfant.

Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (« REECA »)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, en vertu du Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (REECA) pour la subvention ACES, le gouvernement de l'Alberta cotise 500 \$ à un régime enregistré d'épargne-études (REÉÉ) pour chaque enfant né en Alberta depuis 2005.

Une subvention de 100 \$ est accordée aux enfants inscrits dans une école albertaine à l'âge de 8, 11 et 14 ans à compter de 2005 et dont les parents sont résidents de l'Alberta. Il n'est pas nécessaire qu'un enfant reçoive de subventions antérieures pour être admissible aux subventions ultérieures. Les fonds peuvent être transférables à une sœur ou à un frère.

Tous les enfants nés en 2005 ou après et dont les parents sont des résidents de l'Alberta ou qui ont été adoptés par des résidents de l'Alberta sont admissibles à une subvention initiale de 500 \$.

Les enfants nés ou adoptés hors de l'Alberta dont le(s) parent(s) ou tuteur(s) deviennent des résidents de l'Alberta par la suite sont admissibles à la subvention ACES.

Incitatif québécois à l'épargne-études (IQÉÉ)

L'IQÉÉ est un incitatif fiscal conçu pour les familles québécoises en vertu duquel le gouvernement offre des avantages pour les REÉÉ. Entrée en vigueur le 21 février 2007, elle est soumise aux critères établis par la SCÉÉ et elle comporte un crédit d'impôt remboursable, versé directement dans les REÉÉ. L'IQÉÉ paie un montant en dollars additionnel égal à 50 % des allocations de SCÉÉ versées aux personnes désignées admissibles. Le maximum viager par personne désignée de l'IQÉÉ est de 3 600 \$ et le programme comprend des dispositions de report de la capacité de cotisation et de bonification pour les familles à faible revenu.

## 7. Risques associés aux instruments financiers

Le Régime Global définit son capital comme l'ensemble de son actif net et des dépôts des souscripteurs. Ses instruments financiers sont gérés tel que décrit à la Note 1 et dans les politiques de gestion du risque décrites ci-dessous.

Dans le cours normal des affaires, le régime peut être exposé à tout un éventail de risques associés aux

instruments financiers. L'exposition du régime à de tels risques est concentrée dans les placements détenus dans le portefeuille, qui sont fonction du risque du marché (lequel englobe le risque du taux d'intérêt et d'autres risques liés au cours), du risque de crédit, du risque d'illiquidité et du risque de change.

Les mesures de gestion du risque du régime incluent le contrôle de la conformité à la politique de placement du régime. Le régime gère l'impact de ces risques financiers sur la performance du portefeuille du régime grâce à l'expertise de gestionnaires professionnels dont les services sont retenus et surveillés. Ces gestionnaires du placement évaluent constamment le positionnement du régime et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements selon les contraintes de la politique de placement.

### a) Risque du marché

#### i) Risque du taux d'intérêt

Le risque du taux d'intérêt représente le risque d'une baisse du rendement du régime des placements portant intérêt à cause de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Il existe un rapport inverse entre la fluctuation des taux d'intérêt et les changements de la juste valeur des obligations. Ce risque est activement géré en appliquant des stratégies comme la gestion de la durée, l'analyse de la courbe de rendement, la rotation des secteurs d'activité et la sélection du crédit. Le risque associé aux fluctuations des taux d'intérêt pour l'encaisse et les placements à court terme s'en trouve réduit en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Aux 30 juin 2010 et 31 décembre 2009, les instruments d'endettement détenus dans le régime, selon l'échéance, s'établissent comme suit :

	2010	2009
Moins d'un an	4,1 %	4,7 %
1 à 3 ans	35,3 %	33,4 %
3 à 5 ans	14,9 %	14,5 %
Plus de 5 years	45,8 %	47,4 %
Total des instruments d'endettement	100,0 %	100,0 %

Au 30 juin 2010, la direction juge que si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou baissé de 1 %, la valeur totale du portefeuille aurait baissé d'approximativement 15 700 \$ (2009 - 14 600 000 \$) ou augmenté d'approximativement 16 500 000 \$ (2009 - 16 000 000 \$) respectivement. Ce changement de 1 % prend en supposition un déplacement parallèle de la courbe de rendement avec les autres variables demeurant constantes. En réalité, les résultats de l'opération peuvent varier considérablement.

## ii) Autres risques de prix

Les autres risques associés aux fluctuations des prix représentent le risque que la valeur d'un instrument financier subira des fluctuations en fonction des changements des cours boursiers, à part le risque des taux d'intérêt. Des facteurs particuliers à un placement individuel ou à son émetteur peuvent influencer les risques de prix. La catégorie d'actif la plus influencée par les autres risques de prix est celle des titres à taux variable, qui représente 10,0 % (2009 - 11,0 %) du portefeuille de placements. Le taux de rendement des BCP n'est pas déterminable avant l'échéance des titres car il n'est pas lié à la performance de leur indice sous-jacent; le taux sera plutôt fonction du rendement de l'indice, à savoir à quel degré il est positif ou négatif à la date d'échéance. Un rendement négatif se traduira par le retour du montant en capital seulement, qui est protégé par l'émetteur. Le risque est activement géré par des stratégies de sélection des titres et la gestion dynamique de gestionnaires externes qui suivent des politiques de placement approuvées et un mandat de gestion.

Au 30 juin 2010, si les prix d'indices sous-jacents avaient augmenté ou baissé de 1 % avec les autres variables demeurant constantes, le montant du portefeuille aurait augmenté ou baissé d'approximativement 579 000 \$ (2009 - 563 000 \$). En réalité, les résultats de l'opération peuvent varier considérablement.

## b) Risque de crédit

Le risque de crédit décrit la capacité de l'émetteur des titres de créance de faire les paiements d'intérêt et de rembourser le capital et le risque lié aux

secteurs est fonction de l'exposition aux fluctuations dans un secteur particulier - secteur industriel, commercial ou de services - en raison du niveau de concentration du portefeuille. Le portefeuille du régime comprend des obligations émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des instruments d'endettement de sociétés, qui constituent sa plus importante exposition au risque de crédit. Le régime maintient une concentration de placements en obligations émises ou garanties par les gouvernements qui sont réputés être des placements de haute qualité et par conséquent modèrent son risque de crédit. Tous les actifs du régime sont exposés au risque de crédit.

Au 30 juin 2010, l'exposition du régime au risque de crédit s'établit comme suit :

	2010	2009
AAAH/AAA/AAH/AAL	59,2 %	58,4 %
AA/AH/AL/A	30,9 %	33,5 %
Sans notation	9,9 %	8,1 %
Total des titres de créance	100,00 %	100,00 %

Les notations ci-dessus furent fournies par l'agence de notation Dominion Bond Rating Service (DBRS).

## c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité représente le risque que le régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à temps. L'exposition du régime au risque d'illiquidité est concentrée dans le remboursement du capital aux souscripteurs et les paiements d'aide aux études. De plus amples détails sur ces obligations futures sont fournis dans l'Annexe 1. D'autres éléments de passif tombent à échéance dans un mois.

Afin d'atténuer ces risques, le régime retient une encaisse suffisante et des placements à court terme; il investit principalement dans des titres qui sont échangés sur les marchés actifs et qui se vendent rapidement pour subvenir aux besoins immédiats de l'encaisse.

RÉGIME FIDUCIAIRE D'ÉPARGNE-ÉTUDES

GLOBAL